



Annexe 2.1 – Bulletin d’adhésion au service : inscription déléguée

Introduction

Ce document est pris en application de :

- La convention signée le ___/___/20___
- Le contrat de service signé le ___/___/20___

Il présente le service Inscription déléguée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Description du service Inscription déléguée

En mode de « gestion déléguée des habilitations », l’autorisation d’utilisation de « Mon Compte Partenaire » est liée à la délivrance par la Caf d’un identifiant et d’un mot de passe aux personnes désignées par le Partenaire comme gestionnaire principal et gestionnaire suppléant¹.

L’inscription à ce service permet aux gestionnaires délégués de transmettre des habilitations à des groupes de personnes pour :

- Utiliser le service ;
- Inscrire des groupes de personnes à des services ;
- Déléguer l’administration des utilisateurs, des groupes de personnes et des habilitations.

Article 2 – Les utilisateurs du service

Le gestionnaire d’habilitations est la personne d’un organisme responsable de l’attribution ou du retrait des droits d’accès aux services sécurisés.

On distingue deux types de gestionnaires :

- Le gestionnaire principal d’habilitation de l’organisme et son suppléant, ce sont les personnes désignées par contrat de service, dont les droits sont exclusivement gérés par l’administrateur des habilitations de la Caf ;
- Le(s) gestionnaire(s) délégué(s) peuvent être désignés en fonction de l’organisation souhaitée.

Ces gestionnaires (principal et délégués) ont accès à trois types de fonctions :

- La gestion des utilisateurs ;
- La gestion des groupes ;
- La gestion des habilitations à des services.

¹ Voir l’annexe 1 du contrat de service



Ainsi, ce sont les gestionnaires eux-mêmes, quel que soit leur type, qui créent les différents profils en fonction de l'organisation qu'ils souhaitent mettre en place dans leur organisme.

Le gestionnaire principal d'habilitations est tenu de faire chaque année une revue inverse d'habilitations à l'aide des outils proposés dans « Mon Compte Partenaire » et d'en transmettre le résultat à la Caf comme preuve de la réalisation de cette revue.

Article 3 – Pour plus de renseignements

Un dossier de description du service « Inscription déléguée » est mis à disposition sur « Mon Compte Partenaire » après authentification.

Fait à MONT DE MARSAN en deux exemplaires, le ___/___/20___

Pour la Caf	Pour Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Le Directeur Antoine BIAVA	Eric Kerrouche, président de la communauté de communes